

**Point de vue / Bernard Fischer, UMP**

# La France vit à crédit depuis trop longtemps

**■ Bernard Fischer, maire UMP d'Obernai, préside la commission des finances du conseil général du Bas-Rhin qui est en train d'élaborer le budget 2010. Il suggère plusieurs domaines où la France, qui vit au-dessus de ses moyens, pourrait faire de substantielles économies.**

«La France, avec un niveau de dépenses publiques parmi les plus élevés du monde (55,6 % du PIB contre 24,6 % en 1980) vit à crédit depuis bien trop longtemps alors que des économies substantielles pourraient être réalisées rapidement.

## **Diminuer le nombre de députés et de sénateurs**

Les traitements et retraites des fonctionnaires d'État représentent 120 milliards d'euros par an. Le fait de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux (34 000 en 2009 sur plus de 5 millions) ne fait économiser que 500 millions par an. Pour autant, il manque du personnel dans les domaines de la justice et de l'hôpital, et la mobilité dans la Fonction publique est plus que jamais indispensable.

Le fonctionnement de l'Assemblée nationale coûte 534

millions € par an, celui du Sénat 328 M€. En Allemagne, on compte un député pour 180 000 habitants, au Brésil un pour 370 000, aux États-Unis un pour 696 000, en France un pour 130 000. Ne pourrait-on pas diminuer le nombre de députés de 577 à 450? La France compte 343 sénateurs contre 69 au Bundesrat et 100 aux États-Unis. Ne pourrait-on pas «ramener» leur nombre à une centaine (2 à 5 par région)? Des mesures qui permettraient sans doute d'économiser 300 à 400 M€ par an.

La réforme institutionnelle prévoit de remplacer les 4 037 conseillers généraux et 1 880 conseillers régionaux par 3 000 conseillers territoriaux, qui siègeront simultanément dans les assemblées départementales et régionales. Pour ma part, je suis très favorable à cette perspective pour 2014; elle permettra de promouvoir des synergies d'actions bien plus efficaces en matière d'action publique.

En 20 ans, le nombre de fonctionnaires territoriaux est passé de 1,1 à 1,7 million. Cette «inflation» n'est pas totalement justifiée. D'autant que le transfert des compétences aux régions et aux dé-



**Une clarification s'impose quant aux cofinancements bien trop complexes, actuellement en vigueur pour de nombreux projets.**  
(Photo archives DNA - Laurent Réa)

partements n'a pas entraîné une diminution substantielle du nombre de fonctionnaires d'État. Les fonctions publiques d'État et territoriale représentent 22 % des actifs contre 15,5 % en Allemagne et 8 % en Suède, deux pays qui n'ont pas une action publique moins efficace pour leurs populations.

Il faudra, dans ces domaines, des politiques bien plus volontaristes pour que le «poids» du fonctionnement soit diminué au profit d'une valorisation des dépenses d'investissement. La Cour des comptes et les chambres ré-

gionales des comptes évoluent chaque année des pistes d'économies, propositions qui ne sont malheureusement pas suffisamment mises en œuvre.

Il est nécessaire d'aider les entreprises en difficulté; 65 milliards € par an y sont consacrés. Néanmoins, on peut déplorer un manque d'évaluation et l'inefficacité d'une partie de ces subventions, de nombreuses entreprises destinataires d'aides publiques ne respectant pas les règles du jeu établies en matière sociale. Il faut impérativement une lisibilité dans ce domaine, un suivi analytique et une évaluation régulière.

## **Évaluer les aides à l'emploi et les exemptions de charges**

Depuis 30 ans, tous les pouvoirs successifs mettent en place des dispositifs d'aides à l'emploi; elles représentent chaque année 30 milliards €. Connait-on pour autant le nombre d'emplois pérennes créés? A-t-on une idée des résultats consécutifs aux 72 dispositifs d'exemption de charges en vigueur? Là encore, une «rationalisation» et une évaluation claire sont nécessaires. **B.F.**